

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0016353

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : HTL 12 563

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Beniyene Jalal

Date de naissance : 03/10/1984

Adresse : Résidence des Frères, Route d'Agdz, km 13, Apt 4, Casablanca

Tél. : 0662 65 1665 Total des frais engagés : 2500,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. MOUFISSA OUAZZANI CHAHDI
MÉDECIN GÉNÉRALISTE
Lotissement Ansari N°3 RDC
Dar Bouazza - Casablanca
Tél : 05 20 41 40 40
GSM : 0661 285 905

Date de consultation : 14/03/2023

Nom et prénom du malade : BENIYENE JALAL

Age : 38

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Asthme

HSA de narcolepsie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 25/04/2023

Signature de l'adhérent(e) : AS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
14/03/23	C		150,000 Dhs	OUAZZANI CHAHID MÉDECIN GÉNÉRALISTE: Ansari N°3 RDC Lotissement Ansari N°3 RDC 0667-185.905

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Laboratoire Dar Bouazza N° 22101. Sahel Dar Bouazza PASARLANCA T 21 - 05 22 29 27	15/05/23	B2170 + Pn&G	23500Hs

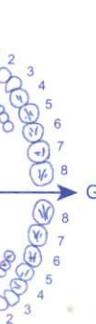
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

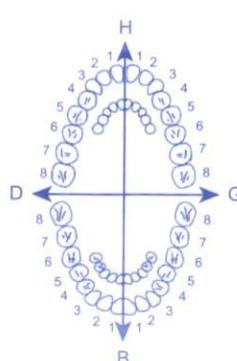
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Noufissa OUAZZANI CHAHDI

Médecin Généraliste

Diplômée de la faculté de médecine de monastir (TUNISIE)

Echographie

Algologue (traitement de la douleur)

Hypnose Clinique

الدكتورة نفيسة وزاني شاهدي

طب العام

خريجة كلية الطب بالمنستير (تونس)

إكографيا

علاج الألم



ORDONNANCE

M^{me} BENYOUNES SALAL

14 MAR. 2023

- NFS, VS

- Glycémie à jeun, HbA1C

- CMV, VDL, HDL, TG

- Transaminases

- Uri, Creat

- Ac vitrique

- Ferritinémie

- fer sérique

- vitamine B12, folates sériques

- vitamine D3

Laboratoire Dar Bouazza
N° 23 lot. Sahel I
CASABLANCA
Tél : 05 29 29 27 45

Dr. NOUFISSA OUAZZANI CHAHDI
MÉDECIN GÉNÉRALISTE
Lotissement Ansari N°3 RDC
Dar Bouazza - Casablanca
Tél : 05.20.41.40.40
GSM : 0661.285.905

Facture

N° facture : 2023-1586

Edité le : 15/03/2023 09:05:25

Patient : Mr BEN RIYENE Jalal

Date prélèvement : 15/03/2023

Analyses	Valeur en B	Montant
NUMERATION FORMULE SANGUINE	80	107,20
VITESSE DE SEDIMENTATION	30	40,20
Glycémie à jeun	30	40,20
Hémoglobine glycosylée	100	134,00
Cholestérol total	30	40,20
HDL-Cholestérol	50	67,00
LDL-Cholestérol	50	67,00
Triglycérides	50	67,00
Fer sérique	60	80,40
Ferritine	250	335,00
Urée	30	40,20
Créatininémie	30	40,20
Acide Urique 1	30	40,20
SGOT (Aspartate Aminotransférase)	50	67,00
SGPT (Alanine Aminotransférase)	50	67,00
VITAMINE B9 (Acide folique)	400	536,00
VITAMINE B12	400	536,00
VITAMINE D (25 Hydroxycholécalciférol) - D2 + D3	450	603,00
Total B	2170	2 907,80
APB	25,0	25,00
Déplacement		0,00
Remise		582,80
Total		2 350,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Deux mille trois cent cinquante dirhams***

Laboratoire Dar Bouazza
 N° 23 Lot. Sahel Dar Bouazza
 CASABLANCA
 Tel: 05 22 29 27 39



Casablanca, le 16/03/2023

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 150323-022 Pvt du: 15/03/2023 8:53

Nom : Mr BEN RIYENE Jalal

Demandé par Dr : NOUFISSA OUAZZANI CHAHDI

Page : 1/3

HEMATOLOGIE

Valeurs Usuelles

Antériorité

NUMERATION FORMULE SANGUINE

(Technique : Sysmex XS-1000i)

ERYTHROCYTES : 5,63 M/ μ l (4,5 - 6,2)

Hémoglobine : 17,20 g/dl (13 - 18)

Hématocrite : 48,30 % (40 - 54)

VGM : 85,80 fL (85 - 95)

TCMH : 30,60 pg (27 - 32)

CCMH : 35,61 g/dl (32 - 36)

LEUCOCYTES : 6 390 /mm³ (4000 - 10000)

FORMULE LEUCOCYTAIRE :

Polynucléaires Neutrophiles : 57,20 % Soit 3655/mm³ (1500 - 7000)

Polynucléaires Eosinophiles : 3,30 % Soit 211/mm³ (Inférieur à 400)

Polynucléaires Basophiles : 0,30 % Soit 19/mm³ (Inférieur à 150)

Lymphocytes : 28,20 % Soit 1802/mm³ (1500 - 4000)

Monocytes : 11,00 % Soit 703/mm³ (40 - 800)

PLAQUETTES : 302,00 10³/ μ l (150 - 400)

VITESSE DE SEDIMENTATION

Première heure : 4 mm (Inférieur à 10)

Deuxième heure : 13 mm (Inférieur à 20)

Dr. BAHRI Leyla
 Laboratoire Dar Bouazza
 N° 23 Lot Sahel
 CASABLANCA
 Tel +212 522 29 27 39

Mr BEN RIYENE Jalal

Dossier N° : 150323-022

Page : 2/3

BIOCHIMIE

		Valeurs Usuelles	Antériorité
Glycémie à jeun	: 0,98 g/l	(0,7 - 1,15)	
Hémoglobine glycosylée (Technique : HPLC (ADAMS A1C Lite))	: 4,90 %	(4 - 6)	
Cholestérol total	: 1,51 g/l	(1,5 - 2)	
HDL-Cholestérol	: 0,49 g/l	(Supérieur à 0,4)	
LDL-Cholestérol	: 0,90 g/l	(Inférieur à 1,6)	
Triglycérides			
Aspect du sérum	: Limpide		
Résultat	: 0,59 g/l	(0,5 - 1,5)	
Fer sérique	: 104,84 µg/dl	(35 - 168)	
Ferritine (Technique : ELFA Mini Vidas Biomérieux)	: 207,59 ng/ml	(12 - 300)	
Urée	: 0,30 g/l	(0,15 - 0,5)	
Créatininémie (Technique : Enzymatique (Changement de technique depuis le 03/12/2018))	: 8,74 mg/l	(6,7 - 11,7)	
Acide Urique 1	: 51,43 mg/l	(24 - 70)	

ENZYMOLOGIE

		Valeurs Usuelles	Antériorité
SGOT (Aspartate Aminotransférase)	: 17,55 UI/l	(Inférieur à 35)	
SGPT (Alanine Aminotransférase)	: 30,65 UI/l	(Inférieur à 41)	

Dr. BAHRI Leyla
Laboratoire Dar Bouazza
N° 23, Lot Sahel, Casablanca
Tél : 05 22 29 27 39
Fax : 05 22 96 57 60
C. SABLANCA
E-mail : laboratoiredarbouazza@gmail.com

Mr BEN RIYENE Jalal

Dossier N° : 150323-022

Page : 3 / 3

VITAMINES

		Valeurs Usuelles	Antériorité
VITAMINE B9 (Acide folique)	:	9,94 ng/ml	
Normal : > 5,38			
Indeterminé : 3,38 - 5,38			
Carencé : 0,35 - 3,37			
Les résultats compris dans la plage indeterminée sont à interpréter en fonction du contexte clinique et autres données diagnostic.			
VITAMINE B12	:	435,00 pg/ml	
Normal : 247 - 911			
Indeterminé : 211 - 246			
Carence : < 211			
Les résultats compris dans la plage indeterminée sont à interpréter en fonction du contexte clinique et autres données diagnostic.			
VITAMINE D (25 Hydroxycholécalciférol) - D2 + D3	:	21,20 ng/ml	
(Technique : ELFA Mini Vidas Biomérieux)			
Déficient : < 20 ng/ml			
Insuffisant : 20 à 29 ng/ml			
Suffisant : 30 à 100 ng/ml			
Toxicité potentielle : > 100 ng/ml			

Dar Bouazza

Nous vous remercions de votre confiance

Laboratoire Dar Bouazza
N° 23 Lot Sahel Casablanca
Tel: 05 22 29 27 39 / 06 62 68 49 19 Fax: 05 22 96 57 60

✉ N 23, Lot Sahel, Dar Bouazza, Casablanca ☎ 05 22 29 27 39 / 06 62 68 49 19 Fax: 05 22 96 57 60

✉ laboratoiredarbouazza@gmail.com IF:20749662 - Pat. :32928202-ICE: 001899921000001

==== HR-8380V V01.17 =====

15-03-2023 13:25 Var.

MEAS No. 0012 Port No. 0022

ID 1150323022-----

HbA1c 30 mmol/mol

HbA1c 4.9 %

HbF 0.2 %

	R. time	Area	%
P1	6	827	1.7
P2 F	9	118	0.2
P3 L-A1c	12	763	1.6
P4 S-A1c	18	2290	4.7
P5 A0	39	45045	91.9
Total area value		49043	

32mOD

485mOD

